



conseiller citoyen

S'ENGAGER

POUR SON QUARTIER

la politique de la ville qu'est-ce que c'est ?

En France, certains quartiers ont plus de difficultés que d'autres : taux de chômage plus élevé, problèmes d'accès à la santé, décrochage scolaire, logements vieillissants... C'est pour améliorer la vie quotidienne des habitants de ces territoires que l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à travers la politique de la ville.

L'ENJEU : DYNAMISER LES QUARTIERS FRAGILES ET RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES TERRITOIRES.

La politique de la ville met en place des actions dans les domaines :

- de la cohésion sociale (éducation, santé, culture, loisirs, sports, accès aux droits, prévention-sécurité) ;
- du cadre de vie et du renouvellement urbain (logement, aménagements urbains, équipements publics, mobilités) ;
- de l'emploi et du développement économique (insertion professionnelle, création d'entreprises, commerces de proximité, artisanat).

1 500 QUARTIERS PRIORITAIRES EN FRANCE

Afin que la politique de la ville concentre ses efforts au profit des territoires qui en ont le plus besoin, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redessiné le périmètre des quartiers prioritaires.

Cette nouvelle carte a été définie sur un critère unique : la concentration d'habitants à faibles revenus, c'est-à-dire avec des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence.

ZOOM SUR LE GRAND NANCY

Le Grand Nancy compte 8 quartiers prioritaires, répartis sur 9 communes de l'agglomération :

Essey-lès-Nancy, Jarville-la-Malgrange, Laxou, Malzéville, Maxéville, Nancy, Saint-Max, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy.

Alors que le revenu médian de l'agglomération est de 19 853 €, ceux des 8 quartiers prioritaires sont compris entre 6 300 € et 11 700 €.

comment fonctionne la politique de la ville ?

La politique de la ville est une politique partenariale. Pour qu'elle soit efficace et cohérente, l'État et les collectivités locales (Conseil régional, Conseil départemental, Communauté urbaine, communes) agissent ensemble, selon leurs compétences propres et au nom de l'intérêt général.

Des crédits supplémentaires sont alloués pour les quartiers connaissant des fragilités.

Les services publics comme la CAF, la CPAM, le Pôle Emploi ou encore les bailleurs sociaux (organismes HLM) s'engagent eux aussi à travers un document qui s'appelle le contrat de ville.

La politique de la ville s'inscrit également dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Véritables experts du quotidien, ils connaissent parfaitement leur quartier, ses forces et ses faiblesses.

Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?

Le contrat de ville est un document dans lequel la politique de la ville prend forme concrètement. Après un diagnostic des difficultés et des potentialités des quartiers prioritaires, il dresse les objectifs à atteindre et affirme les engagements des signataires.

ZOOM SUR LE GRAND NANCY

Chef de file en matière de contrat de ville, le Grand Nancy assure le pilotage stratégique, l'animation et la coordination de la démarche.

Établi pour la période 2015-2020 sur le principe de la solidarité communautaire, le contrat de ville du Grand Nancy compte 44 signataires. Les 20 communes de l'agglomération y sont associées, pas seulement celles concernées par un quartier prioritaire.

Le contrat de ville définit les actions à mener au plus près des réalités des territoires :

- contribuer à la réussite éducative ;
- soutenir la parentalité ;
- encourager la création d'entreprises ;
- favoriser l'insertion professionnelle ;
- améliorer le cadre de vie et les logements ;
- développer l'offre culturelle et sportive ;
- accompagner les associations ;
- prévenir la délinquance et assurer la sécurité ;
- garantir l'accès à la santé...

Comment se déroule le comité de pilotage du contrat de ville ?

Plusieurs fois par an, les représentants de l'État, des collectivités locales et leurs partenaires se réunissent pour assurer le suivi du contrat de ville, son évaluation et son amélioration.

Les équipes techniques sont présentes au comité de pilotage, mais aussi les décideurs, c'est-à-dire les élus ou le Préfet par exemple.

Un représentant de chaque conseil citoyen du Grand Nancy assiste également à cette réunion.

Selon l'ordre du jour, les sujets sont présentés, débattus et chaque participant peut intervenir, poser des questions ou apporter ses propositions.

le conseil citoyen nouvel espace de démocratie participative

La mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville favorise l'expression des habitants et des acteurs locaux et stimule les initiatives citoyennes.

Quels que soient son âge, sa nationalité ou sa situation professionnelle, chaque membre du conseil citoyen peut :

- débattre de l'avenir de son quartier ;
- faire des propositions à partir des besoins des habitants et usagers ;
- participer à la mise en œuvre de projets.

EN UN MOT : AGIR !

Les conseils citoyens sont des partenaires à part entière des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Ils sont notamment représentés aux instances de pilotage du contrat de ville.

composition et fonctionnement

LES CONSEILS CITOYENS SONT COMPOSÉS DE DEUX COLLÈGES :

- les habitants (au minimum 50 % des membres) ;
- les représentants d'associations et les acteurs économiques locaux du territoire.

CHAQUE CONSEIL CITOYEN EST AUTONOME ET INDÉPENDANT. IL ÉLABORE UNE CHARTE OU UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR, PRÉCISANT SON RÔLE, AINSI QUE SES MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT :

- définition de la structure porteuse ;
- désignation du représentant au sein des comités de pilotage du contrat de ville ;
- rythme des réunions...

POUR FONCTIONNER, LES CONSEILS CITOYENS SONT ACCOMPAGNÉS

- attribution d'un local et de moyens dédiés ;
- mise à disposition d'informations et documents ;
- recours à des experts extérieurs ;
- dialogue permanent avec les acteurs institutionnels ;
- actions de formations...

PRINCIPES

LIBERTÉ :

la parole de chaque membre est libre ; le conseil citoyen est autonome vis-à-vis des institutions.

ÉGALITÉ :

la parole de chaque membre est également considérée et prise en compte au sein du conseil.

FRATERNITÉ :

les membres mènent une démarche collective et

solidaire au service des habitants de leur quartier, dans le souci d'un dialogue intergénérationnel et interculturel.

LAÏCITÉ ET NEUTRALITÉ :

le conseil citoyen est un lieu de débat public ouvert, indépendant vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, des associations culturelles et de tout groupe de pression hostile à la pluralité.

INDÉPENDANCE :

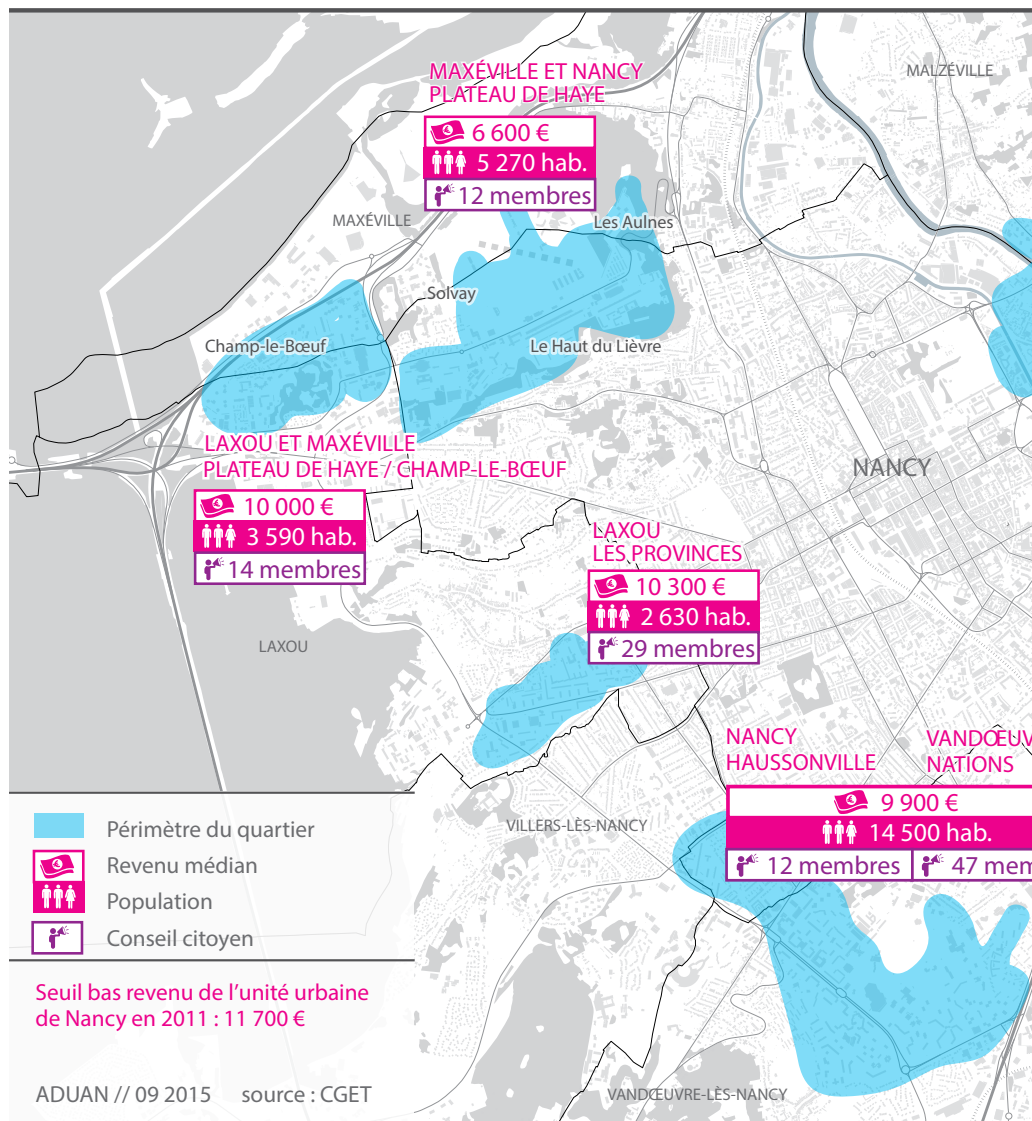
les conseils citoyens disposent des ressources nécessaires à leur fonctionnement et sont libres d'organiser leurs travaux.

PLURALITÉ ET PARITÉ :

toutes les composantes de la population du quartier doivent être représentées, avec un équilibre entre la part d'hommes et de femmes.

les quartiers

du contrat de ville 2015-2020 et leurs conseils citoyens



CHIFFRES-CLÉS

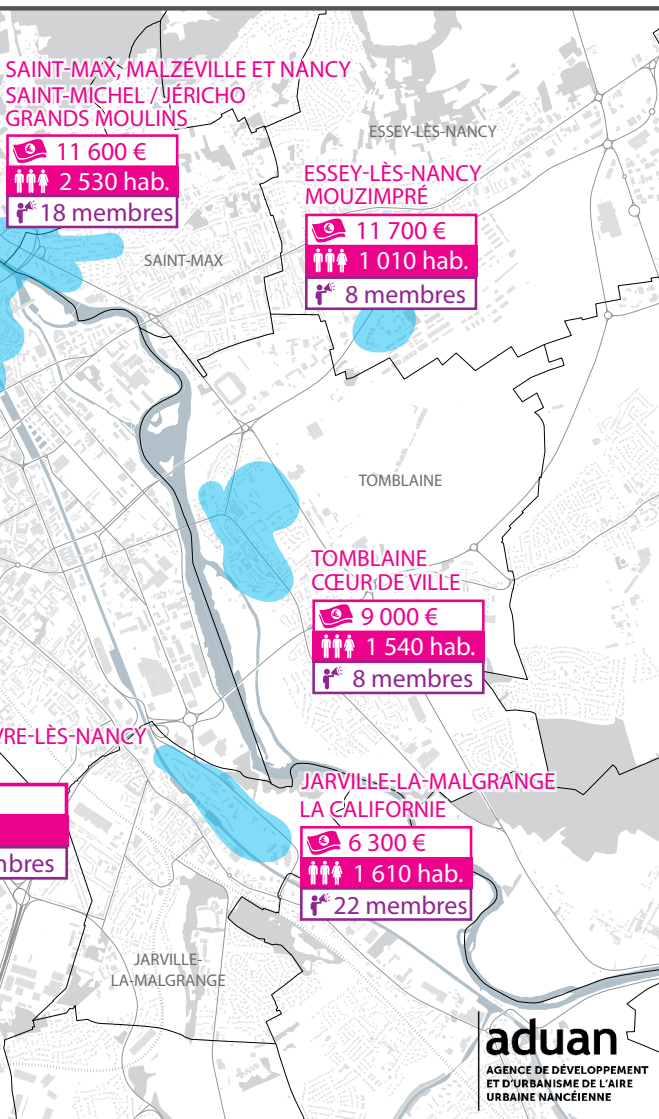
Nombre d'habitants sur l'agglomération de Nancy : **266 000**

Nombre d'habitants dans les quartiers : **environ 33 000 (13 % des habitants du Grand Nancy)**

Nombre de conseils citoyens : **9**

Nombre de conseillers citoyens : **170 (85 femmes et 85 hommes)**

Nombres de personnes par collège : **101 habitants et 69 acteurs locaux**



PETIT LEXIQUE UTILE

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

ASV : Atelier Santé Ville

CAF : Caisse d'allocations familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CD : Conseil départemental

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CDV : Contrat de ville

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires (ex-Acsé)

CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

CLS : Contrat local de santé (2013-2017)

CLS : Contrat local de sécurité (2014-2018)

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CR : Conseil régional

EPARECA : Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GUP : Gestion urbaine de proximité

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain, géré par l'ANRU

PDV : Politique de la ville

QPV : Quartier politique de la ville

REP : Réseau d'éducation prioritaire

ZSP : Zone de sécurité prioritaire

contacts

POUR L'ENSEMBLE DES CONSEILS CITOYENS

Communauté urbaine du Grand Nancy

22-24 Viaduc Kennedy - c.o. n°80036
54 035 NANCY Cedex
rencontre-conseilscitoyens@grand-nancy.org

Direction Départementale de la cohésion sociale :

ddcs-ville-territoires@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LA CALIFORNIE À JARVILLE

Mélody PEYTUREAU, chef de projet

Mairie de Jarville-la-Malgrange
25 rue de la République - BP 110
54 140 JARVILLE
melody.peytureau@jarville-la-malgrange.fr
03 83 54 60 56

Bertrand JACQUOT, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
bertrand.jacquot@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 25

COEUR DE VILLE À TOMBLAINE

Emmanuelle STEPHAN, chef de projet

Mairie de Tomblaine
Place Goethe
54 510 TOMBLAINE
ville.projet@mairie-tomblaine.fr
03 83 29 78 86

MOUZIMPRÉ À ESSEY-LÈS-NANCY

Frédéric DIEUDONNÉ, chef de projet

Mairie d'Essey-lès-Nancy
Place de la République - BP 40039
54 271 ESSEY-LÈS-NANCY CEDEX
frederic.dieudonne@esseylesnancy.fr
03 83 18 30 09

LES PROVINCES À LAXOU

Myriam TOUNBAINE, chef de projet

Centre Social Communal
Ville de Laxou
1 place de l'Europe
54 520 LAXOU
myriam.tounbaine@laxou.fr
03 83 54 57 88

Mallory KOENIG, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
mallory.koenig@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 18

HAUSSONVILLE À NANCY

Martine BERNARD, chef de projet

Mairie de quartier Plateau de Haye
rue Dominique Louis
54 100 NANCY
martine.bernard@mairie-nancy.fr
07 78 54 84 72

Franck LEGRAND, coordonnateur

Mairie de quartier Haussonville
40 bis Rue Joseph Laurent
54 100 NANCY
franck.legrand@mairie-nancy.fr
03 83 28 68 12

Bertrand JACQUOT, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
bertrand.jacquot@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 25

NATIONS À VANDŒUVRE

Sophie HUBERT, Service Démocratie Participative

Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy
7 rue de Parme
54 500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
sophie.hubert@mairie-vandoeuvre.fr
03 83 51 80 95

Bertrand JACQUOT, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
bertrand.jacquot@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 25

ST MICHEL/JÉRICO GRANDS MOULINS À SAINT-MAX, MALZÉVILLE ET NANCY

Maryna SYDOROVA, chef de projet

S.I.V.U. Saint-Michel/Jéricho
Espace Champlain
75 rue Alexandre 1^{er}
54 130 SAINT-MAX
maryna.sydorova@sivusmj.fr
03 54 40 67 80

Martine BERNARD, chef de projet

Mairie de quartier Plateau de Haye
rue Dominique Louis
54 100 NANCY
martine.bernard@mairie-nancy.fr
07 78 54 84 72

Franck LEGRAND, coordonnateur

Mairie de quartier Haussonville
40 bis Rue Joseph Laurent
54 100 NANCY
franck.legrand@mairie-nancy.fr
03 83 28 68 12

PLATEAU DE HAYE À MAXÉVILLE ET NANCY

Martine BERNARD, chef de projet

Mairie de quartier Plateau de Haye
rue Dominique Louis
54 100 NANCY
martine.bernard@mairie-nancy.fr
07 78 54 84 72

Fabrice HUMBERT, responsable Pôle solidarité

Mairie de Maxéville
14 rue du 15 septembre 1944
54 320 MAXÉVILLE
fhumbert@mairie-maxeville.fr
03 83 32 30 00

Mallory KOENIG, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
mallory.koenig@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 18

PLATEAU DE HAYE / CHAMP-LE-BOEUF À LAXOU ET MAXÉVILLE

Fabrice HUMBERT, responsable Pôle solidarité

Mairie de Maxéville
14 rue du 15 septembre 1944
54 320 MAXÉVILLE
fhumbert@mairie-maxeville.fr
03 83 32 30 00

Myriam TOUNBAINE, chef de projet

Centre Social Communal
Ville de Laxou
1 place de l'Europe
54520 LAXOU
myriam.tounbaine@laxou.fr
03 83 54 57 88

Mallory KOENIG, Délégué du Préfet

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue Préfet Claude Erignac
54 000 NANCY
mallory.koenig@meurthe-et-moselle.gouv.fr
06 38 40 05 18

Mars 2016



GrandNancy
COMMUNAUTÉ URBAINE & HUMAINE